

Les élus ont validé 102 390 € de subventions aux associations

Le Républicain Lorrain – 03 mai 2024 à 19:29 – Temps de lecture : 1 min



Devant le succès rencontré l'an passé, la municipalité a décidé de relancer le subventionnement des récupérateurs d'eau.

Lors du dernier conseil municipal, les élus ont validé le versement de 102 390 € de subventions dont 28 750 € attribués pour les associations sportives, 16 640 € pour les associations culturelles, 53 550 € pour les associations sociales et 3 450 € à diverses autres associations pour l'année 2024.

Ainsi en particulier au niveau des clubs sportifs, le foot a obtenu 6 950 €, le tennis 6 100 €, le handball 3 850 €, le judo 3 650 €, le club de voile 2 850 € et l'athlétisme 2 400 €.

Pour les associations culturelles, les Arpèges sont dotés de 13 600 € sur les 16 640 € attribués aux 5 organismes retenus. Concernant les organismes sociaux, sans surprises, Apsis Emergence arrive en tête avec 25 500 € suivi de l'amicale du personnel communal dotée de 17 500 € et des Quatre Printemps à hauteur de 7 400 €. Et ces sommes correspondent à un premier acompte pour les clubs sportifs, un complément sera éventuellement étudié au deuxième semestre.

Une aide au financement des récupérateurs d'eau

Devant le succès rencontré l'an passé pour l'opération de financement des récupérateurs d'eau chez les particuliers, la commune a décidé de relancer cette opération pour cette année. Un budget de 17 250 € est prévu pour cette opération pour laquelle la municipalité espère être subventionnée à hauteur de 80 % via les dispositifs "Changement climatique et impact sur les ressources d'eau" de la Région Grand Est et l'Agence de l'eau Rhin Meuse. Les conditions de cette opération seront diffusées avant l'été.